

Instruction n° SG/DSSIS/INCa/2016/109 du 5 avril 2016 relative à l'actualisation pour 2017 de la cible du système d'information du dossier communicant de cancérologie (DCC)

05/04/2016

Cette instruction fixe "la cible que les ARS devront atteindre en matière de déploiement des usages du DCC au terme de l'année 2017 en cohérence avec les objectifs du plan Cancer 3". Elle rappelle que "l'objectif annoncé par le Président de la République au moment du lancement du 3e plan Cancer est que 100 % des patients atteints de cancer disposent d'un DCC comprenant les documents supports du parcours au format requis". Elle évoque également développement d'un "composant national", capable de gérer les données relatives à la prise en charge des patients qui sont contenues dans les documents du DCC.